

BAREME D'HONORAIRES

(Date : 08/08/2024 -- TVA 20%)

ZONE DEPARTEMENTS 13 - 84

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit « success » avec validation de la clause « confiance » :

- l'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 30 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 10 % des honoraires affichés sur le présent barème
- l'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 60 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 20 % des honoraires affichés sur le présent barème
- l'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 90 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 30 % des honoraires affichés sur le présent barème

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit « success » avec validation de la clause « liberté » : suppression de la clause d'irrévocabilité.

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit « success » avec validation de la clause « win-win » : en cas de vente à un acquéreur présenté par le Mandant, dans les conditions prévues par le mandat « success », les honoraires contractuels seront divisés par moitié

TRANSACTION

Charges :

- Vendeur pour les mandats de vente
- Acquéreur pour les successions & mandats de recherche

Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur, ...) le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur

PRIX DE COMMERCIALISATION	MONTANT / TAUX (montant maximum)
Inférieur à 70 000€ TTC	forfait de 6 000€ TTC
70 001 à 100 000€ TTC	8%
100 001 à 200 000€ TTC	7%
200 001 à 300 000€ TTC	6,5%
300 001 à 500 000€ TTC	6%
Plus de 500 001€ TTC	5%

TERRAIN
10%
GARAGE, BOX, PARKING
Inférieur à 50 000€ TTC -- 3 000€ TTC
Au-delà 50 000€ TTC --- 10%

V I A G E R

PRIX DE COMMERCIALISATION	MONTANT / TAUX (montant maximum)
Inférieur à 50 000€ TTC	forfait de 6 000€ TTC
50 001 à 100 000€ TTC	9%
100 001 à 200 000€ TTC	8%
200 001€ à 450 000€ TTC	7%
supérieur à 450 001€ TTC	6%

LOCATI O N V I D E & M E U B L E E - I M M E U B L E T R A D I T I O N N E L , A N C I E N & N E U F

Les honoraires de location soumis à la loi du 06 juillet 1989 sont à part égale entre le bailleur et le locataire.

Le montant TTC* imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur, et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n ° 2014-890 du 1er août 2014

HONORAIRES BAILLEUR (montant maximum)	HONORAIRE LOCATAIRE (montant maximum)
Frais d'entremise : 150€ TTC	-
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : indice ALLUR au m ² suivant la zone concernée*	Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : indice ALLUR au m ² suivant la zone concernée*
Etat des lieux : 3 € TTC du m ² pour l'établissement de l'état des lieux	Etat des lieux : 3 € TTC du m ² pour l'établissement de l'état des lieux

Le montant des honoraire s'entend TVA incluse au taux en vigueur

* Trois zones : Zone très tendue : 12€/m² – Zone tendue : 10€/m² – Zone non tendue : 8€/m²

Les honoraires sont dus à la signature d'un bail de location et directement payés par le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s)

LOCATION SAISONNIERE

La location saisonnière est régie uniquement par le code civil (article 1713 et suivants).

Les honoraires sont dus à la signature d'un contrat de location et directement payés par le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s).

HONORAIRES BAILLEUR (montant maximum) (minimum 150€ TTC)	HONORAIRE LOCATAIRE (montant maximum)
Calendrier des tarifs annuels, publicité, rédaction de contrat, suivi administratif, accueil des clients, sortie des clients : 25 % TTC* du calendrier tarifaire	Frais de dossier : 100 € TTC
Calendrier des tarifs annuels, publicité, rédaction de contrat, suivi administratif : 20 % TTC* du calendrier tarifaire	
Calendrier des tarifs annuels, publicité, apport de contact : 15 % TTC* du calendrier tarifaire	

PROFESSIONNEL

Charges :

- Vendeur ou acquéreur pour les mandats de vente
- Acquéreur pour les successions & mandats de recherche

Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur, ...) le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur

CESSION DE FONDS DE COMMERCE, DE PARTS SOCIALES, DROIT AU BAIL ET VENTE DE LOCAUX COMMERCIAUX
10% avec un minimum à 7 500€

HONORAIRES DE LOCATION - LOCATION GERANCE	
PRIX DE COMMERCIALISATION	MONTANT / TAUX (montant maximum)
Locaux et terrains commerciaux, artisanaux, industriels, bureaux, entrepôts, garages, etc, ...	30 % HT du loyer annuel HT
Location avec pas de porte d'un montant minimum de 5 000 € HT	30 % HT du loyer annuel HT + 50% honoraires fonds de commerce sur valeur du pas de porte

HONORAIRES DE LOCATION – AVEC OPTION D'ACHAT	
PRIX DE COMMERCIALISATION	MONTANT / TAUX (montant maximum)
Locaux et terrains commerciaux, artisanaux, industriels, bureaux, entrepôts, garages, etc, ...	30 % HT du loyer annuel HT
Location avec pas de porte d'un montant minimum de 5 000 € HT	30 % HT du loyer annuel HT + 50% barème "vente de locaux commerciaux"

ZONE DIJON & SAÔNE-ET-LOIRE

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit « success » avec validation de la clause « confiance » :

- l'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 30 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 10 % des honoraires affichés sur le présent barème
- l'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 60 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 20 % des honoraires affichés sur le présent barème
- l'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 90 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 30 % des honoraires affichés sur le présent barème

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit « success » avec validation de la clause «liberté» : suppression de la clause d'irrévocabilité.

Dans le cadre de la signature d'un mandat dit « success » avec validation de la clause «win-win» : en cas de vente à un acquéreur présenté par le Mandant, dans les conditions prévues par le mandat « success », les honoraires contractuels seront divisés par moitié

TRANSACTION - APPARTEMENT, MAISON & PARKING/BOX

Charges :

- Vendeur pour les mandats de vente
- Acquéreur pour les successions & mandats de recherche

Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur, ...) le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur

PRIX DE COMMERCIALISATION	MONTANT / TAUX (montant maximum)	
	Mandat simple	Mandat success
Inférieur à 40 000€ TTC	forfait de 3 000€ TTC	forfait de 2 700€ TTC
40 001€ à 120 000€ TTC	7,5%	6,75%
120 001 à 300 000€ TTC	6% --- 5.5% *	5,4% -- 4,95%*
Supérieur à 300 001€ TTC	5%	4,5%

AVIS DE VALEUR

Dans le périmètre de 0 à 30km autour de Dijon : 150€ TTC

Dans un périmètre supérieur : sur devis

Non inclus : frais d'expertise et/ou de métrage, recherche de présence d'amiante/plomb, DPE, diagnostic électrique, diagnostic gaz, etc.

PROFESSIONNEL

CESSION DROIT AU BAIL

Même barème que le résidentiel ci-dessus

CESSION FOND DE COMMERCE

10% TTC du montant de la cession à partager par moitié entre de le cédant et le cessionnaire.
Minimum de 6 500€ TTC